

SIVU DES FONTAINES

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL du 26 septembre 2011

PRESENTS :

Madame Marie-Antoinette METRAL, Présidente, MM Jacky DUNAND 1er Vice Président, Bernard CARTIER 2ème Vice Président, ANTHOINE Eric, DE NAVACELLE Jean-Maurice, délégués titulaires, DESGRANGES Yannick, DUMAINE Pierre, HUGARD Pierre, MISSILLIER Eric, POURRET Alain, délégués suppléants

ABSENTS :

Messieurs GUYOT François (pouvoir à M. Pierre HUGARD), BOISIER Antoine

Début de la séance à 19 h 30

➤ Présentation du programme de travaux 2012 par M. DOCHE (Cabinet MONTMASSON) et demande de subvention afférente

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que les travaux projetés au titre du programme 2012 s'inscrivent à la suite du schéma directeur adopté par le S.I.V.U. des Fontaines destiné à la sécurisation et au renforcement de l'alimentation en eau potable des communes de Châtillon sur Cluses, La Rivière Enverse et Saint Sigismond.

Une première tranche de travaux, au titre du programme 2011, a été engagée par le S.I.V.U. comprenant essentiellement l'interconnexion des réseaux du Plon et du chef -lieu (Commune de la Rivière Enverse) et la mise en œuvre d'équipements de traitements de désinfection sur plusieurs captages (St Sigismond et Châtillon sur Cluses).

M. DOCHE du cabinet MONTMASSON présente les travaux projetés au titre du programme 2012 dont le coût global est estimé à 1 928 106€ H.T. :

1^{ère} phase

- création d'une nouvelle cuve de stockage de 80m³ au réservoir « du Praz »
- création d'une canalisation de refoulement en direction « des Montées »
- création d'une nouvelle bache de stockage de 20m³ « aux Montées »

2^{ème} phase

- création d'un réservoir dit « des Fontaines » de capacité de 500m³
- création d'une installation de traitement U.V. au réservoir « des Fontaines »
- raccordement de la colonie de Chatillon au réseau d'eau potable.

Ils constituent une tranche fonctionnelle dont la réalisation en intégralité constitue une condition nécessaire pour subvenir aux déficits chroniques d'alimentation en eau sur les communes de Saint Sigismond et de Châtillon sur Cluses.

Ces travaux permettront également à terme l'interconnexion avec le réseau sis sur la commune de Morillon par réalimentation avec l'excédent de la source des feux.

Madame la Présidente précise également aux membres du Comité Syndical que l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau doit être versée au SMDEA qui la reversera sur le compte du S.I.V.U. des Fontaines. Une autorisation doit être donnée pour cette opération financière.

Le Comité Syndical, après avoir entendu Madame la Présidente, et délibéré :

- Approuve le projet présenté pour le programme de travaux 2012 de sécurisation et de renforcement du réseau d'eau potable dont le coût prévisionnel est annexé à la présente délibération,
 - Sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Département de la Haute Savoie pour la réalisation de ces opérations,
 - Autorise le SMDEA à percevoir pour le compte du S.I.V.U. des Fontaines la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la reverser sur le compte de la collectivité,
 - Donne tous pouvoirs à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.
- Il est abordé le problème de stockage des matériaux, notamment pour la réalisation du réservoir de 500m³ afin de minimiser les dégradations sur voies communales. Il convient d'en tenir compte dans le cadre de l'élaboration du PLU de Saint Sigismond.

➤ Périmètres de captages - Convention de mandat avec la SED74 et demande de subvention auprès du SMDEA

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable de Presle, de Larroz, des Montets, des Fontaines, de Chez Blanc et du Chatelard, sont en cours de procédure amenant à une Déclaration d'Utilité Publique.

Madame la Présidente expose à l'Assemblée que la Société d'Equipement du Département de la Haute-Savoie (SED 74), Société Anonyme d'Economie Mixte, est notamment spécialisée dans les missions d'acquisition foncière et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en conformité, Madame la Présidente propose donc de confier à cette Société :

- Le mandat pour les acquisitions foncières des périmètres immédiats des captages.
- La conduite d'opération pour les travaux de mise en conformité des captages.

Madame la Présidente précise également aux membres du Comité Syndical que l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau doit être versée au SMDEA qui la reversera sur le compte du SIVU des Fontaines. Une autorisation doit être donnée pour cette opération financière.

Le Comité syndical, après avoir entendu Madame la Présidente, et délibéré :

- Décide de confier à SED Haute-Savoie la mission de mandat pour les acquisitions foncières des périmètres immédiats des captages d'eau potable de Presle, de Larroz, des Montets, des Fontaines, de Chez Blanc et du Chatelard,
- Décide de confier à SED Haute-Savoie la mission de conduite d'opération pour les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable de Presle, de Larroz, des Montets, des Fontaines, de Chez Blanc et du Chatelard,
- Autorise Madame la Présidente à signer les conventions avec SED Haute-Savoie,
- Approuve les projets présentés pour les captages d'eau potable de Presle, de Larroz, des Montets, des Fontaines, de Chez Blanc et du Chatelard dont le montant des travaux est estimé à 203 200€ H.T.
- Sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau et du Département de la Haute Savoie pour la réalisation de ces opérations (acquisitions foncières et travaux),
- Autorise le SMDEA à percevoir pour le compte du SIVU des Fontaines la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la reverser sur le compte de la collectivité,
- Donne tous pouvoirs à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

➤ **Convention d'assistance aux procédures foncières : servitude de canalisation et occupation temporaire**

Madame la Présidente rappelle que dans le cadre des travaux de sécurisation et de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable, le S.I.V.U. des FONTAINES doit entreprendre la pose de canalisations sur des terrains privés.

A cette fin, le S.I.V.U. doit obtenir les autorisations de travaux, d'occupation temporaire et de passage de canalisation de la part des propriétaires concernés.

Pour ce faire, la Présidente propose de s'attacher les services d'un opérateur foncier en vue d'engager les négociations avec les propriétaires, et éventuellement de mener les procédures ad hoc (dossiers de servitude de canalisation + occupation temporaire) permettant in fine la réalisation des travaux.

SED 74, connue pour ses compétences foncières et juridiques sur des problématiques similaires, propose d'apporter, son appui et son soutien logistique, pour la mise en œuvre des procédures adéquates, notamment la procédure de servitude de canalisation et d'occupation temporaire.

Le Comité Syndical, après avoir entendu Madame la Présidente, et délibéré :

- décide de confier à SED 74 la mission foncière décrite ci-dessus,
- autorise Madame la Présidente à signer les conventions avec SED 74,
- donne tous pouvoirs à Madame la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

➤ **Décision modificative n°2**

Madame la Présidente rappelle aux membres du Comité Syndical que certains emprunts ont été contractés auprès du SMDEA pour le financement de travaux d'eau au titre des programmes départementaux 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001 sous la forme d'un produit « PACTE », prêt à annuité constante indexée sur l'Euribor pour sa deuxième phase.

Le tableau d'amortissement résultant de la nouvelle décomposition « intérêts/capital » nécessite de réajuster les inscriptions budgétaires.

Ouï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

c/023 : + 200€ c/773 : + 200€

INVESTISSEMENT

c/ 1641-ONA : + 200€ c/021 : + 200€

➤ **Travaux en cours**

L'engagement quant aux délais de réalisation pris par l'entreprise retenue pour réaliser la 1^{ère} phase de travaux à savoir SPIE BATIGNOLLES semble tenu : 3 équipes interviennent simultanément sur le terrain.

Après réajustement du montant des travaux (suite au résultat de l'appel d'offres) et examen de la situation financière du syndicat, le montant de l'emprunt à réaliser pour cette 1^{ère} tranche de travaux s'élève à 250 000 euros.

➤ **Transmission des comptes-rendus de chantier**

Désormais, les comptes-rendus de chantier seront adressés par mail aux délégués du syndicat.

La séance est levée à 21h15

